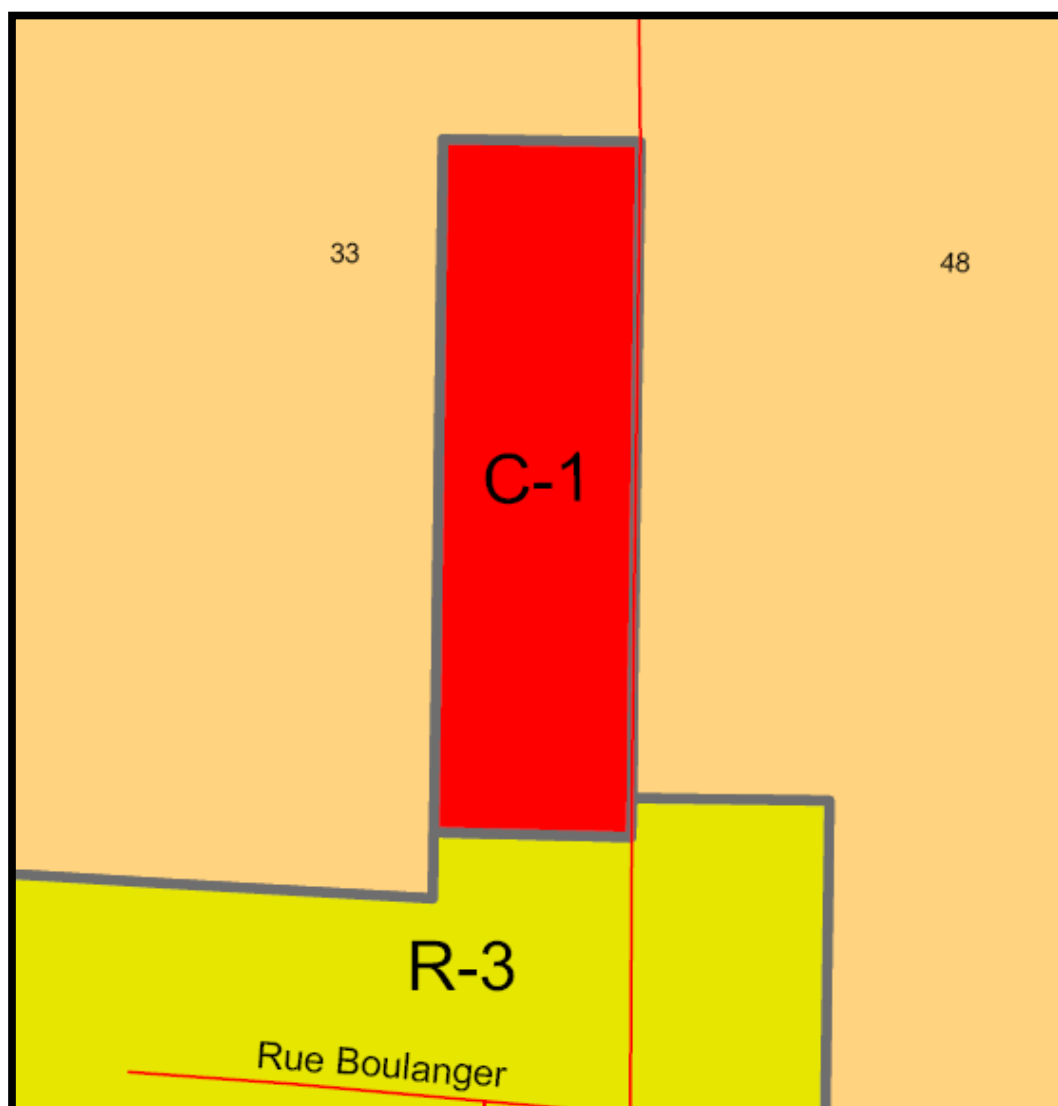




GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone C-1			
	COMMERCIAL	CA-1 bureaux		-		
CA-2 Soins personnels et de santé			- (1)			
CA-5 Commerces de la construction				-		
CA-7 Commerces et services de bureaux			-			
CE-1 construction, terrassement				-		
INDUSTRIEL	IB				- (2)	

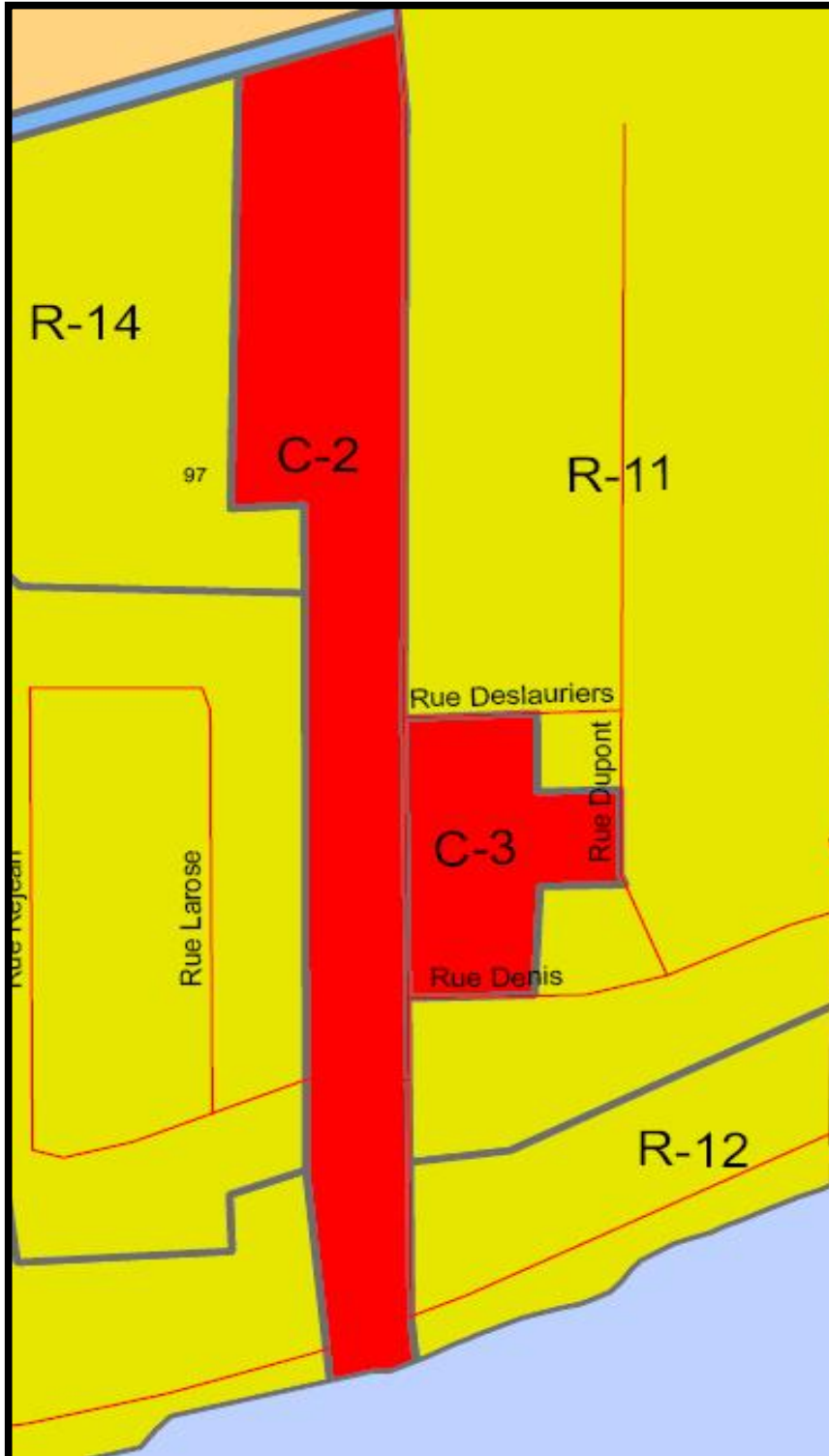
GRILLE DES NORMES			Zone C-1
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (mètres)	8
		marge avant d'un terrain d'angle ou transversal	
		marge de recul latérale min. (mètres)	3
		marge de recul arrière min. (mètres)	10
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	2
		hauteur maximale (mètres)	12
		exhaussement maximal (mètres)	
		façade minimale (mètres)	
		profondeur minimale (mètres)	
		superficie min. au sol (mètres carrés)	80
	RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3
		coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire	
	AUTRES NORMES	PIIA	
		PAE	
	DIVERS	AMENDEMENT	
	Notes particulières et autres dispositions: (1) Limité aux cliniques vétérinaires pour petits animaux (2) Aucun entreposage extérieur est permis		





GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone C-2			
	USAGES	RÉSIDENTIEL	RA-1 unifamiliale isolée	–		
RB-1 bifamiliale isolée				–		
RD - habitation communautaire					–	
COMMERCIAL		CA-1 bureaux				–
		CA-2 Soins personnels et de santé				–
		CA-3 Services financiers				–
		CA-4 Services et commerces d'artisan				–
		CA-7 Commerces et services de bureaux				–
		CA-8 Vente au détail de meubles, vêtements, bijoux				–
		CA-9 commerces d'alimentation				–
		CA-10 Autres services				–
		CA-11 commerces de sport, divert. et artist.				–
		CC-3 restauration				– (1)

GRILLE DES NORMES		Zone C-2	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (mètres)	8
		marge avant d'un terrain d'angle ou transversal	
		marge de recul latérale min. (mètres)	2
		marge de recul arrière min. (mètres)	8
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	2
		hauteur maximale (mètres)	12
		exhaussement maximal (mètres)	
		façade minimale (mètres)	
		profondeur minimale (mètres)	
		superficie min. au sol (mètres carrés)	80
	RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3
		coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire	
	AUTRES NORMES	PIIA	X
		PAE	
DIVERS	AMENDEMENT		
Notes particulières et autres dispositions: (1) Limité aux restaurants avec places assises			





GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone C-3			
COMMERCIAL	CA-1 bureaux	–				
	CA-2 Soins personnels et de santé	–				
	CA-4 Services et commerces d'artisan	– (2)				
	CA-7 Commerces et services de bureaux	–				
	CA-8 Vente au détail de meubles, vêtements, bijoux	–				
	CA-9 commerces d'alimentation	–				
	CA-10 Autres services	–				
	CC-3 restauration	– (1)				
	CD-1 poste d'essence			–		
	CD-2 station service, lave-autos			–		
	CD-3 ateliers d'entretien			–		
	CD-4 vente de véhicules			–		
	CD-5 pièces et accessoires			–		

GRILLE DES NORMES		Zone C-3	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (mètres)	8
		marge avant d'un terrain d'angle ou transversal	
		marge de recul latérale min. (mètres)	2
		marge de recul arrière min. (mètres)	8
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	2
		hauteur maximale (mètres)	12
		exhaussement maximal (mètres)	
		façade minimale (mètres)	
		profondeur minimale (mètres)	
		superficie min. au sol (mètres carrés)	80
	RAPPORTS	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3
		coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire	
AUTRES NORMES	PIIA		
	PAE		
DIVERS	AMENDEMENT		

Notes particulières et autres dispositions:
 (1) Limité aux restaurants avec places assises
 (2) Limité aux ateliers d'artisanat

